Image not found or type unknown

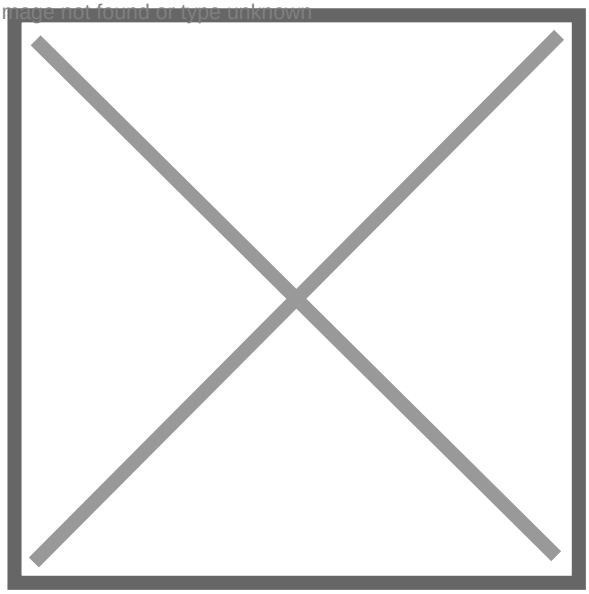

Problème de résiliation de bail

Par **Nicolasdu54**, le **21/11/2012** à **09:59**

Voici mon problème : j'ai pris un appartement en location avec une autre personne, nous avons signé un bail de 3 ans à deux. Finalement la personne qui vivait avec moi a souhaité garder l'appartement pour elle seule. J'ai donc déménagé, elle a prévenu le propriétaire de ce changement de situation ainsi que son désir de vouloir réduire le bail à 2 ans et j'ai rendu mes clés de l'appartement au propriétaire. Il a accepté de rédiger un nouveau bail en retirant mon nom pour le 23 novembre. Malheureusement la personne à de nouveau changé d'avis entre temps et a dit au propriétaire qu'elle désirait quitter l'appartement elle aussi avant que le nouveau bail ne soit redigé. Elle doit effectuer 3 mois de préavis. Elle a accepté de payer les 3 mois de loyer mais comme elle sera absente du logement pendant ces 3 mois elle refuse de payer le chauffage (fioul). Le propriétaire s'est donc tourné tout naturellement vers moi pour me demander de régler ces 3 mois de chauffage étant donné que le nouveau bail qui ne comportait plus mon nom n'avait pas pu être validé par la personne. Dois-je payer le fioul ? en complément d'information : le bail que nous avons signé ensemble comportait 3 chambres, hors la 3ème chambre n'existe toujours pas (le propriétaire s'était engagé à la faire pendant les 3 ans de location) nous payions donc depuis le debut un loyer pour une chambre qui n'existe pas. Est-ce légal ? Et n'est-ce pas un motif de rupture de contrat ?

Par **cocotte1003**, le **21/11/2012** à **11:03**

Bonjour,pour l'instant le seul document valable est le bail que vous avez signé tous les 2, avec certainement une clause de solidarité. Vous n'avez ni l'un ni l'autre donné votre préavis par lrar ou huissier comme le stipule la loi donc vous etes tous 2 responsables du paiement du loyer et des charges tant que le préavis n'est pas terminé. Effectivement si le chauffage fait parti des charges, il faudra le régler comme toutes les autres charges. commencez par

donner votre préavis tous les 2 pour régler la situation au plus vite et sans trop de dommages, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés